

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Unité police de l'eau

Monsieur le Président de la Communauté
d'Agglomération Hénin-Carvin (CAHC)

242, boulevard Schweitzer
BP 129

62253 – HENIN-BEAUMONT cedex

RECOMMANDE AVEC AR

191293/PE

LILLE, le 19 SEP. 2016

Monsieur le Président,

Vous avez déposé en date du 06 juin 2011, un dossier d'autorisation au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement, enregistré sous le numéro **59-2012-00111**, relatif à l'opération suivante : « Aménagement de zones d'expansion de crues de Buqueux à CARVIN, de Ringeval et Chapelette à WAHAGNIES ».

Le 27 août 2013, nous vous avons adressé un courrier déclarant complet et régulier ce dossier à la date du 13 août 2013. Par ailleurs, dans ce même courrier, nous vous avons demandé d'organiser l'enquête publique, conformément à l'article L.123-3 alinéa 2 du code de l'environnement.

À ce jour, nous n'avons pas eu de retour des suites réservées à ce dossier.

Je vous informe que l'instruction des demandes d'autorisation sur l'eau s'inscrit désormais dans l'expérimentation d'autorisation unique au titre de l'ordonnance n°2014-619 du 12 juin 2014 visant d'une part à regrouper dans un même arrêté l'autorisation loi sur l'eau, l'autorisation de travaux en réserve naturelle nationale, l'autorisation de défrichement, l'autorisation de travaux en site classé ou en instance de classement et la dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées, et d'autre part à réduire les délais globaux d'instruction de ces procédures. Pour les dossiers d'autorisation, l'application du Code de l'Environnement est suspendue.

Il en résulte que l'absence d'une suite à ce dossier, en cours d'instruction depuis plus de 2 ans fragilisera l'autorisation qui serait délivrée.

Aussi, je me vois dans l'obligation de considérer que vous renoncez à cette autorisation et de clore votre dossier.

Au cas où vous souhaiteriez relancer cette démarche, il vous appartiendra de nous transmettre à l'adresse indiquée en bas de page, un nouveau dossier d'autorisation unique. J'attire dès à présent votre attention sur le fait que celui-ci devra démontrer la compatibilité au SDAGE 2016-2021, approuvé le 23 novembre 2015.

J'attire votre attention sur le fait que la réalisation de travaux soumis à déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau sans accord est passible de sanctions pénales.

Lionel STANISLAVE, en charge de l'instruction de ce dossier, reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél. 03.28.03.84.11 – mail : lionel.stanislave@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

La Responsable du Service Eau Environnement,



Isabelle DORRESSE

Copie à Monsieur le Responsable de la Délégation territoriale de Lille
DDTM62/Service de l'Environnement/PEMA

7/59-2012-00117

SAFEGE

Centre d'Affaires Triopolis
46 rue des Fusillés
59493 VILLENEUVE D'ASCQ - FRANCE
TEL. 03 20 67 26 96
FAX. 03 20 67 15 62
WWW.SAFEGE.FR



DIRECTION DELEGUE - NORD/EST
UNITE : NORD

REMIS EN MAINS PROPRES

DDTM 59
62 BD DE BELFORT-BP 289
59019 LILLE CEDEX
A l'attention de Mme Céline GUILLEMOT

BORDEREAU D'ENVOI

DATE : 06/06/2012

NOS REF : EB/MD/6020-12-ELI/10ELI035

OBJET : *Dossier loi sur l'eau pour l'aménagement des zones d'expansion de crues de Buqueux à Carvin, Chapelette et Ringeval à Wahagnies et création d'un barreau pluvial à l'aval de la zone d'expansion de crues de Buqueux .*

Désignation des documents	Nombre	Observation
Veuillez trouver ci-joint 7 exemplaires reliés du dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et son jeu de plans.	7	Pour : <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Avis <input type="checkbox"/> Retour après visa <input checked="" type="checkbox"/> Communication <input type="checkbox"/> Signature <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Nous vous souhaitons bonne réception de ces documents et vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Elisabeth BARBRY
Chef de projet

Copie : CAHC

SPE/REÇU le

- 5 JUIN 2012

N° 1117

